Avant-propos

Evolution des ventes de la Loterie Nationale en tant que s.a. de droit public

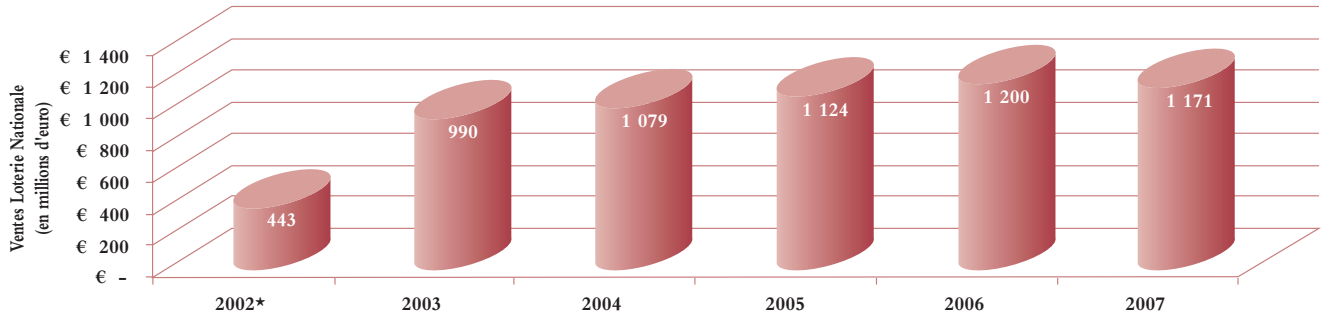

2002* : du 16 juillet au 31 décembre 2002

Ventes 2006 et 2007 par (type de) produits

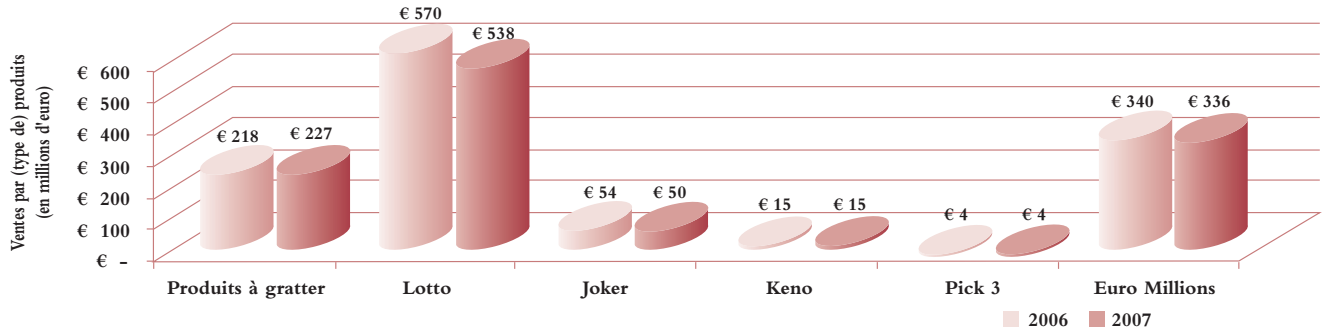

Evolution des subsides et de la rente de monopole de la Loterie Nationale en tant que s.a. de droit public

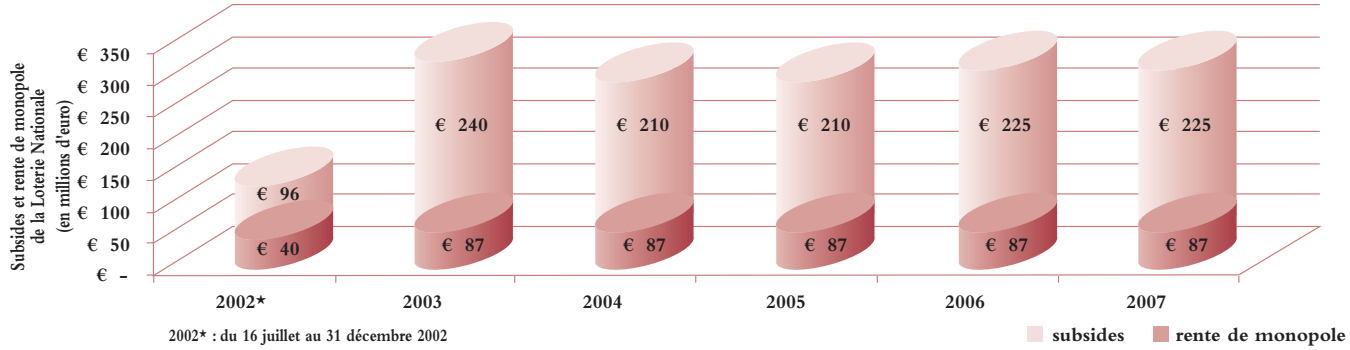

2002* : du 16 juillet au 31 décembre 2002

Evolution du résultat avant impôts de la Loterie Nationale en tant que s.a. de droit public

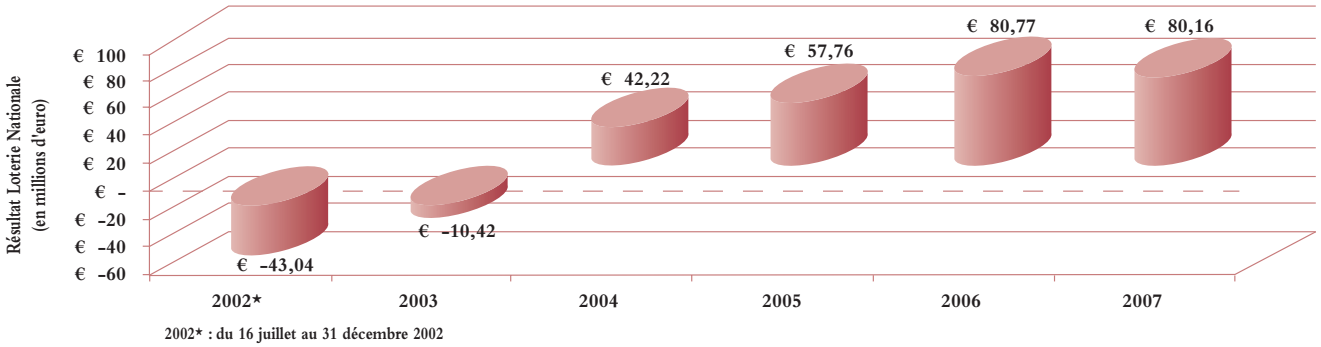

Evolution de la liquidité de la Loterie Nationale en tant que s.a. de droit public

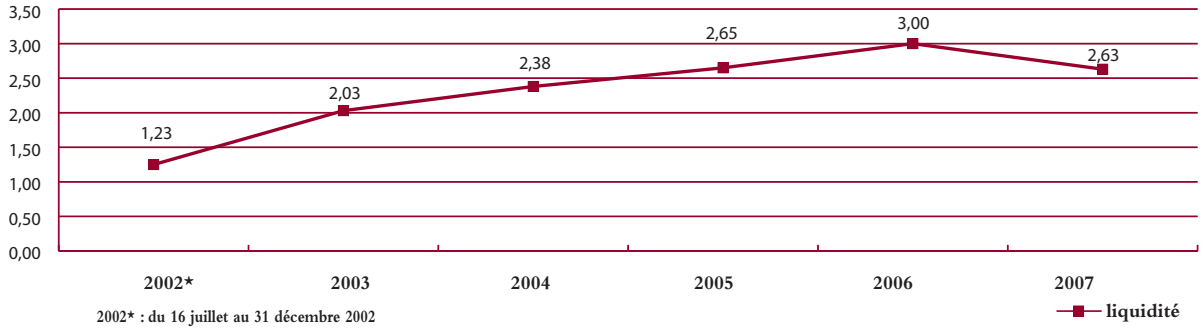

Evolution de la solvabilité de la Loterie Nationale en tant que s.a. de droit public

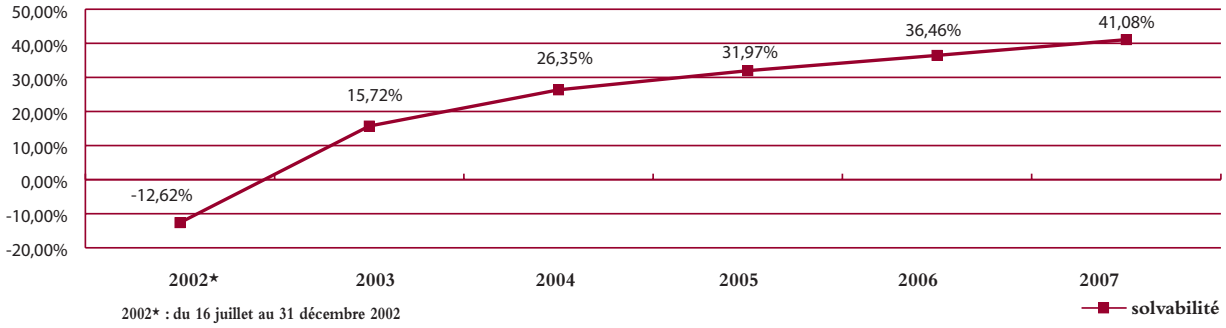

Actif

LIBELLE	DETAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
ACTIFS IMMOBILISES			**52 155 602,48**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**4 393 079,69**	
Logiciels	4 382 637,17		
Dépôts de marques	10 442,52		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**25 417 051,76**	
Terrain Rue Belliard	6 419 174,33		
Terrains bureaux régionaux	207 474,48		
Bâtiment Rue Belliard	6 924 160,69		
Bâtiments Jette et bureaux régionaux	3 096 109,17		
Aménagements bâtiment Rue Belliard	266 469,77		
Aménagements bâtiments Jette et bureaux régionaux	67 088,98		
Installations, machines et outillage	5 235 420,81		
Mobilier et matériel roulant	3 197 958,14		
Aménagements locaux	3 195,39		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**22 345 471,03**	
Participations dans des entreprises liées	123 500,00		
Cautionnements versés en numéraire	44 906,08		
Garanties Euro Millions	3 548 213,00		
Booster Fund Euro Millions	17 467 403,84		
Rollover Fund Euro Millions	1 161 448,11		
ACTIFS CIRCULANTS			**396 065 271,90**
CREANCES A PLUS D'UN AN		**200 000,00**	
Autres créances – Tax Shelter	200 000,00		
CREANCES COMMERCIALES		**13 912 101,56**	
Clients	1 724 792,61		
Domiciliations à recevoir	11 457 473,99		
Autres clients loterie	2 971,74		
Actions promotionnelles	209 899,82		
Produits à recevoir – notes de crédit	407 891,44		
Créances douteuses	109 071,96		
AUTRES CREANCES		**67 393,84**	
Créances diverses	67 393,84		
ACTIONS		**300 000,00**	
Autres actions – Tax Shelter	300 000,00		
ETABLISSEMENTS FINANCIERS		**351 233 806,94**	
Placements	351 233 806,94		
ETABLISSEMENTS FINANCIERS		**17 865 714,67**	
Comptes courants financiers	17 865 714,67		
CAISSES		**39 403,55**	
Caisse – espèces	18 459,71		
Caisse – timbres	20 943,84		
MOUVEMENTS DE FONDS		**250 000,00**	
Mouvements de fonds	250 000,00		
COMPTES DE REGULARISATION		**12 196 851,34**	
Charges à reporter	2 888 270,42		
Produits acquis	9 308 580,92		
TOTAL DE L'ACTIF	**448 220 874,38**	**448 220 874,38**	**448 220 874,38**

Passif

LIBELLE	DETAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
CAPITAUX PROPRES			**184 146 257,40**
CAPITAL		**80 000 000,00**	
Capital souscrit	80 000 000,00		
PRIMES D'EMISSION		**18 062 000,00**	
Primes d'émission	18 062 000,00		
RESERVES		**86 084 257,40**	
Réserves légales	8 000 000,00		
Réserves immunisées – Tax Shelter	750 000,00		
Réserves disponibles	77 334 257,40		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			**30 413 500,57**
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		**6 729 744,53**	
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 729 744,53		
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES		**23 683 756,04**	
Provisions pour autres risques et charges	23 683 756,04		
DETTES			**233 661 116,41**
DETTES A PLUS D'UN AN		**34 478 361,41**	
Etablissements financiers	34 478 361,41		
SUBSIDES A ENGAGER		**13 084 956,47**	
Exercice 2007 et exercices antérieurs	13 084 956,47		
DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE		**6 803 421,30**	
Etablissements financiers	6 803 421,30		
DETTES COMMERCIALES		**19 596 629,29**	
Fournisseurs	16 264 208,34		
Autres dettes commerciales	3 332 420,95		
DETTES FISCALES, SOCIALES ET SALARIALES		**15 252 684,84**	
Dettes fiscales estimées	5 190 000,00		
T.V.A. à payer	2 725 489,22		
Précomptes retenus	923 114,26		
Office National de Sécurité Sociale	990 726,65		
Rémunérations et indemnités	5 417 695,33		
Retenues sur pécules de vacances	9 116,15		
Autres dettes sociales	-3 456,77		
DETTES DECOULANT DE L'AFFECTATION DU RESULTAT		**19 690 000,00**	
Dividendes de l'exercice	19 690 000,00		
DETTES DIVERSES		**89 099 147,12**	
Cautionnements reçus en numéraire	71 258,24		
Autres dettes diverses	30 723 181,87		
Subsides à payer	58 304 707,01		
COMPTES DE REGULARISATION		**35 655 915,98**	
Charges à imputer	29 116 664,92		
Produits à reporter	6 539 251,06		
TOTAL DU PASSIF	**448 220 874,38**	**448 220 874,38**	**448 220 874,38**

Dépenses

LIBELLE	DETAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
DEPENSES			**1 303 142 665,10**
ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ETUDES, LOTS, COMMISSIONS ET FRAIS DE TIRAGES		**832 913 484,49**	
Achat de billets / tickets et frais de communication	10 500 763,71		
Lots payés	731 962 826,31		
Commissions	89 631 691,28		
Frais de tirages	818 203,19		
SERVICES ET BIENS DIVERS		**60 359 520,88**	
Charges locatives et entretien	6 795 108,88		
Fournitures	2 564 612,89		
Rétributions de tiers	5 232 716,64		
Transport et frais y afférents	1 409 324,00		
Frais de déplacement et de représentation	1 884 145,61		
Marketing et sales	22 484 281,81		
Rémunérations, indemnités, primes et allocations du personnel sans contrat de travail	814 754,79		
Sponsoring	19 174 576,26		
SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS		**28 403 501,86**	
Rémunérations, indemnités, primes et allocations	17 935 421,50		
Cotisations patronales pour assurances sociales	5 314 840,27		
Primes patronales pour assurances légales	1 546 666,44		
Autres frais de personnel	1 218 102,62		
Pensions de retraite et de survie	105 002,03		
Plan social	2 283 469,00		
AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**-17 673 887,01**	
Dotations aux amortissements et provisions	-17 673 887,01		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		**312 910 757,46**	
Charges fiscales	440 048,90		
Moins-values sur réalisation de créances commerciales	8 208,56		
Rente de monopole à l'Etat Fédéral	86 763 000,00		
Subsides	225 300 000,00		
Lutte contre l'assuétude au jeu	399 500,00		
CHARGES FINANCIERES		**1 949 528,68**	
Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	1 762 721,28		
Différences de change	1 054,86		
Charges financières diverses	185 752,54		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**4 117 952,87**	
Amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles	3 352,98		
Autres charges exceptionnelles	4 114 599,89		
IMPOTS SUR LE RESULTAT		**25 611 678,59**	
Précompte payé sur les intérêts	421 678,59		
Impôts estimés	25 190 000,00		
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES		**750 000,00**	
Transfert aux réserves immunisées - Tax Shelter	750 000,00		
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		**53 800 127,28**	
Dotation aux réserves disponibles	34 110 127,28		
Rémunération du capital	19 690 000,00		
TOTAL DEBIT	**1 303 142 665,10**	**1 303 142 665,10**	**1 303 142 665,10**

Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 16 mai 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la société et de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2007.

Le projet de comptes annuels a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la société.

1. Evolution et situation de la société

L'évolution de la société peut sans aucun doute être qualifiée de positive.

D'une part, le chiffre d'affaires est passé de 987.929.341,14 euros fin 2003 à 1.078.047.038,73 euros à l'issue de l'exercice 2004, à 1.123.424.087,99 euros à la fin de 2005 et à 1.200.025.084,71 euros au terme de l'exercice précédent, pour se situer à 1.170.154.357,15 euros* au 31 décembre 2007. En quatre ans à peine, la vente a donc augmenté de 182.225.016,01 euros ou 18,45 %. Certes, en 2007, le chiffre d'affaires a baissé de 2,49 % par rapport à l'exercice antérieur. 2006 a cependant été une année exceptionnelle : Euro Millions a connu deux longs cycles de jeu avec une croissance du jackpot au delà des 180 millions d'euros et par conséquent deux pics au niveau des recettes.

Il est à noter que les chiffres réels dépassent nettement les prévisions reprises dans le contrat de gestion conclu le 27 mars 2003 entre l'Etat belge et la Loterie Nationale. Ce contrat avançait en effet un taux de croissance annuel de 2 %.

D'autre part, la Loterie Nationale présente à nouveau un résultat très appréciable : en effet, le bénéfice de l'exercice 2007 à affecter (après impôts et après transfert de 750.000,00 euros aux réserves immunisées) s'élève à 53.800.127,28 euros (en 2006, lorsqu'il n'y a pas eu de transfert aux réserves immunisées, le bénéfice à affecter après impôts était de 54.325.659,69 euros). Il est dès lors proposé à l'assemblée générale de distribuer aux actionnaires le même dividende qu'en 2006 (total : 19.690.000,00 euros).

* *Après corrections.*

Le Conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2007, après affectation du résultat, la Loterie Nationale disposait de capitaux propres de 184.146.257,40 euros (80.000.000,00 euros de capital souscrit, 18.062.000,00 euros de primes d'émission, 8.000.000,00 euros de réserve légale, 750.000,00 euros de réserves immunisées et 77.334.257,40 euros d'autres réserves). Au surplus, la société respecte toutes ses obligations de paiement et n'éprouve absolument aucun problème de liquidité (voir les ratios ci-dessous).

La situation financière de la société peut dès lors être considérée comme solide.

En outre, il convient de signaler qu'en matière de gestion de la trésorerie, la Loterie Nationale a continué en 2007 à faire des placements en dépôts à terme auprès d'établissements financiers, mais a surtout acheté et vendu des "commercial papers" (titres à revenu fixe dont le rendement provient de la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement). Il est à noter que, à la demande expresse du Ministre des Entreprises publiques de l'époque, les placements de la société sont, depuis mars 2005, contrôlés par Ethibel/Stock at Stake, la principale référence indépendante belge dans le domaine des placements éthiques. Ce contrôle vise à orienter la gestion de la trésorerie exclusivement vers des entreprises qui, à l'instar de la Loterie Nationale, assument pleinement leur responsabilité sociale. Concrètement, cela signifie que les placements ne peuvent nullement être liés à des entreprises ou des pays associés entre autres à la production d'armes, au travail des enfants ou à des tests non obligatoires sur des animaux.

2. Résultats

2.1. Bilan après affectation du résultat

Remarque préalable : il s'agit ici de bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2007 est communiqué sous réserve d'approbation, par l'assemblée générale, de l'affectation proposée.

Le bilan du dernier exercice ainsi que celui de l'exercice précédent sont présentés ci-après de façon succincte :

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	01.01 au 31.12.2006	%	01.01 au 31.12.2007	%
Actifs immobilisés	70.500	17,22	52.156	11,64
Créances > 1 an			200	0,04
Sous-total	70.500	17,22	52.356	11,68
Actifs circulants < ou = 1 an	338.931	82,78	395.865	88,32
TOTAL DE L'ACTIF	**409.431**	**100,00**	**448.221**	**100,00**

PASSIF	01.01 au 31.12.2006	%	01.01 au 31.12.2007	%
Capitaux propres	149.286	36,46	184.146	41,08
Provisions et impôts différés	61.502	15,02	30.414	6,79
Dettes > 1 an	55.877	13,65	47.563	10,61
Sous-total	266.665	65,13	262.123	58,48
Dettes < ou = 1 an	112.832	27,56	150.442	33,56
Comptes de régularisation	29.934	7,31	35.656	7,96
TOTAL DU PASSIF	**409.431**	**100,00**	**448.221**	**100,00**

Les données précédentes permettent de déduire les ratios suivants :

	01.01 au 31.12.2006	01.01 au 31.12.2007
Liquidité (actifs circulants à court terme/ dettes à court terme)	3,00	2,63
Solvabilité (capitaux propres/total du passif)	36,46 %	41,08 %

2.2. Compte de résultats

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont reprises ci-après de façon succincte :

(montants en milliers d'euros)

	01.01 au 31.12.2006	01.01 au 31.12.2007
Chiffre d'affaires	1.200.025	1.170.154
Frais de personnel	25.143	28.404
Amortissements	13.318	13.670
Résultat d'exploitation	69.872	70.360
Résultat financier	9.245	13.728
Résultat exceptionnel	1.649	- 3.929
Impôts sur le résultat	- 26.440	- 25.609
RÉSULTAT de l'exercice (après impôts)	54.326	54.550
Transfert aux réserves immunisées		- 750
BÉNÉFICE de l'exercice À AFFECTER	54.326	53.800

2.3. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante (en euros) :

Bénéfice à affecter (comprenant uniquement le bénéfice de l'exercice à affecter)	53.800.127,28
Affectation aux autres réserves	34.110.127,28
Bénéfice à distribuer (rémunération du capital)	19.690.000,00

3. Principaux risques et incertitudes

En tant que "prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques", la Loterie Nationale a deux tâches essentielles :

- la protection des consommateurs et particulièrement des mineurs d'âge, notamment par la canalisation, de façon ciblée, du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement valables.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien mettre en péril l'accomplissement – sans parler de l'intensification – de sa mission sociale prononcée :

- l'augmentation effrénée de l'offre de paris et de jeux de hasard privés, illégaux ou non, surtout via des sites Internet attrayants, caractérisés par un manque total de contrôle social, une accessibilité 24 heures sur 24 et l'utilisation de cartes de crédit ;
- la demande croissante, tant au niveau européen qu'au niveau national, de libéraliser le marché des loteries et jeux de hasard ;
- le ralentissement de la croissance économique avec tout ce qui s'ensuit en matière de dépenses de consommation.

L'impact éventuel de ces développements sur les activités et les performances de la Loterie Nationale est difficilement prévisible.

En outre, il va de soi que la société demeure sujette aux autres risques et incertitudes qui sont inhérents à ses activités.

Bien évidemment, les dirigeants de la Loterie Nationale font preuve d'une vigilance permanente à cet égard.

4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2007, aucun événement important ne s'est produit.

5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Nous ne prévoyons actuellement pas de circonstances qui pourraient influencer de façon importante le développement de la société.

6. Recherche et développement

L'année dernière, la société a prêté beaucoup d'attention :

à une offre de jeux modernes et attrayants. Ainsi, le Keno a été rafraîchi, l'avenir du produit Euro Millions a été débattu intensément avec les partenaires internationaux et la modernisation indispensable du Lotto a été préparée. En outre – et ce avec succès – six nouveaux produits à gratter ont été lancés et des produits "classiques"», dont le Win for Life, ont été renouvelés ;

au projet "jeu responsable», visant à limiter à un minimum les effets nuisibles que le jeu pourrait avoir sur des personnes vulnérables. Depuis le mois d'avril 2007, le slogan "Pour que le jeu reste un plaisir, fixez vos limites" est d'ailleurs imprimé au verso des billets à gratter ;

au facteur de production le plus important, à savoir l'homme. Sans le précieux capital humain, la Loterie Nationale ne serait pas ce qu'elle est actuellement. Pour cette raison, il a été œuvré intensément en 2007 pour moderniser la politique en matière de ressources humaines. Ces efforts seront bien entendu poursuivis dans le futur ;

à l'informatique, en creusant les fondations d'un plan ICT pluriannuel dont l'impact se fera sentir pleinement à partir de 2009 ;

à la préparation du projet "nouvelle certification WLA". Obtenir un nouveau certificat WLA en 2008 est non seulement une des exigences pour poursuivre la participation à Euro Millions, mais sera également de nature à renforcer la confiance des joueurs et des partenaires ;

à la relance du projet SAP en vue d'une automatisation poussée du processus d'achat et d'une plus grande transparence et fiabilité de la comptabilité analytique.

7. Succursales et filiales

La société compte huit bureaux régionaux : quatre en Flandre (Anvers, Bruges, Gand et Tirlemont), trois en Wallonie (Mons, Liège et Namur) et un à Bruxelles (Jette).

Le 26 août 2002, la Loterie Nationale a créé sa première filiale, la s.a. Lotto Sports Organisation, qui a pour objet la prestation de services concernant la pratique d'activités sportives. Sa deuxième filiale, la s.a. LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de service en faveur d'organisateurs de loteries, jeux et paris autorisés, d'agir en la qualité de personne intermédiaire ou de contact avec des opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptibles de favoriser directement ou indirectement cet objet, y compris des prises de participation dans des sociétés actives dans les domaines susmentionnés), a été créée par l'acte notarié du 5 juillet 2004. La Loterie Nationale détient l'ensemble du capital des deux filiales.

Bien que la Loterie Nationale contrôle la s.a. Lotto Sports Organisation et la s.a. LNL Services, elle n'a pas établi de comptes annuels consolidés.

En effet, conformément à l'article 107, 1°, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation, lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidés.

Il est clair que la s.a. Lotto Sports Organisation et la s.a. LNL Services répondent aux dispositions de l'article en question.

8. Objectif et politique en matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2007, ni même auparavant d'ailleurs.

9. Conclusion

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de décharger le conseil d'administration ainsi que le collège des commissaires du mandat qu'ils ont rempli en 2007.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé.

A Bruxelles, le 15 avril 2008

(suivent le prénom, le nom, la fonction et la signature de tous les membres du conseil d'administration)

Loterie Nationale • Société anonyme de droit public
Rue Belliard 25-33 • 1040 Bruxelles
Registre des personnes morales de Bruxelles n° 659.821
TVA : BE 223 967 357

8
LA ROUE DE LA FORTUNE

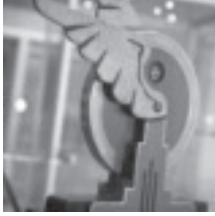

Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Collège des Commissaires (ci-près le Collège) vous fait rapport dans le cadre de son mandat. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Le Collège a procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 448.220.874,38 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 54.550.127,28.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Le Collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le Collège est d'avis que les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Le Collège n'a pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

Membre de L'Institut des Réviseurs
CVBA T.C.L.M. - Toelen, Cats, Morlie & Co

Représenté par

Jean François CATS

Membre de L'Institut des Réviseurs
BVCV GRANT THORNTON, Lippens & Rabaey

Représenté par

Marleen MANNEKENS

LA COUR DES COMPTES
Représentée par

Ignace DESOMER
Conseiller à la Cour des Comptes